

## ELECTIONS CONSULAIRES 2021

Saint Dizier, le 28 février 2021

Vous serez appelé à élire au mois de novembre 2021 vos représentants au sein de la CCI de Meuse Haute-Marne et de la CCI de région Grand Est, par voie électronique, à distance. Vous recevrez à cet effet vos instruments de vote (*identifiants et code d'accès*) pour pouvoir élire, sur la plate-forme de vote dédiée, les membres de vos chambres de commerce et d'industrie.

Afin d'actualiser les informations vous concernant pour figurer sur la liste électorale, en vue de l'élection de vos représentants, nous vous invitons à vérifier les données ci-après (cadre A - page 1), afin de les valider (*si aucune modification ni complément*), ou les modifier ou les compléter, et de nous retourner signé le présent questionnaire (page 4), soit par mail [elections2021@meusehautemarne.cci.fr](mailto:elections2021@meusehautemarne.cci.fr), soit par courrier **avant le 30 avril 2021**.

**L'inscription sur la liste électorale est une des conditions d'éligibilité aux mandats de membre de CCI à justifier en cas de candidature.**

**Si vous êtes un(e) chef(fe) d'entreprise individuelle vous êtes inscrit(e) d'office en qualité d'électeur à titre personnel sur la liste électorale.**

Si vous êtes un(e) responsable légal(e) ou un(e) dirigeant(e) d'entreprise ou d'établissement sous forme de société ou d'établissement public industriel et commercial, vous êtes inscrit(e) d'office en qualité d'électeur de droit représentant de l'entreprise (cadre B - page 1).

Dans le cas où votre conjoint (marié ou pacsé) est immatriculé(e) au RCS en tant que conjoint collaborateur, il ou elle est également inscrit(e) d'office en qualité d'électeur de droit à titre personnel, dès lors qu'il ou elle est immatriculé(e) au RCS en cette qualité, et qu'il ou elle n'exerce pas une autre activité professionnelle (cadre C - page 2).

Les personnes en situation de concubinage ne sont pas concernées par cette situation.

En tant qu'électeur de droit d'une société ou d'un établissement public industriel et commercial, vous pouvez désigner ou mandater toute autre personne occupant une fonction dirigeante dans l'entreprise pour voter en vos lieu et place (cadre D - page 2).

Si vous êtes électeur de droit au titre d'un ou plusieurs établissements situés dans la circonscription de la CCI faisant l'objet d'une immatriculation secondaire ou complémentaire au RCS, vous pouvez désigner pour chaque établissement concerné un électeur représentant pour voter en vos lieu et place (cadre E - page 3). A défaut, vous resterez inscrits comme électeur de droit de ces établissements et serez appelé à voter au titre de ces derniers.

Enfin, vous pouvez désigner des électeurs supplémentaires en raison du nombre de salariés employés par votre entreprise et établissements situés dans la circonscription de la CCI (cadre F - page 4).

Pour tout renseignement portant sur le remplissage du questionnaire ou les modalités de retour vous pouvez :

- Contacter le numéro de téléphone suivant : 03.29.76.83.00 aux horaires suivants : de 9h00 à 12h00
- Envoyer un mail à l'adresse suivante : [infoelections2021@meusehautemarne.cci.fr](mailto:infoelections2021@meusehautemarne.cci.fr)

Vous pouvez également accéder aux informations générales de la CCI relatives à l'organisation des élections sur le site web de la CCI : [www.meusehautemarne.cci.fr](http://www.meusehautemarne.cci.fr)

## COMPLEMENT D'EXPLICATION

**Pour les élections des membres des CCI**, le droit de vote et d'éligibilité est étendu et n'est pas conditionné par la nationalité de l'électeur/candidat.

En vertu des dispositions de l'article L.713-3-I du Code de commerce, sont assimilés à des dirigeants les personnes qui exercent dans l'entreprise des fonctions de :

- président-directeur général ;
- directeur général ;
- président ou de membre de conseil d'administration ;
- président ou de membre de directoire ;
- président de conseil de surveillance ;
- gérant ou de cogérant ;
- président ou de membre du conseil d'administration d'un Etablissement public industriel et commercial ;
- directeur d'un Etablissement public industriel et commercial.

Pour les sociétés anonymes, seuls les présidents-directeurs généraux sont inscrits d'office sur la liste électorale

Pour les SAS, seuls les présidents sont inscrits d'office sur la liste électorale

### Inscription des électeurs supplémentaires (page 4)

Les personnes désignées comme électeurs supplémentaires doivent exercer dans l'entreprise ou dans l'établissement une des fonctions mentionnées au tableau D ou toute fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

<sup>(12)</sup> Indiquez l'établissement de l'électeur : établissement siège ou secondaire situés dans la circonscription. Pour déterminer la catégorie professionnelle à laquelle appartiennent les électeurs supplémentaires, il y a lieu de considérer l'activité de leur établissement de rattachement ; dans le cas où il y a similitude d'activité entre le siège et le ou les établissements concernés, il convient de prendre en compte l'activité du siège pour déterminer la catégorie professionnelle de l'électeur.

<sup>(13)</sup> Le conjoint collaborateur de l'électeur à titre personnel déjà inscrit sur la liste électorale s'impute sur le nombre total d'électeurs supplémentaires auquel a droit l'entreprise dans le cas où celle-ci a moins de 50 salariés. En l'absence de conjoint collaborateur dans l'entreprise remplissant une fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative (cf. Art. L.713-2-II Code de Commerce), il est possible de désigner un mandataire (cf. tableau D.)

**Les données collectées dans ce formulaire sont destinées aux CCI de la région Grand Est et aux autorités de l'Etat pour la tenue des élections consulaires de novembre 2021.**  
**Sauf opposition de votre part, les données de contact pourront être utilisées pour vous communiquer des informations sur les événements, activités et services des CCI de la région Grand Est.**  
**Conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification des données personnelles qui vous concernent. Vous pouvez également vous opposer ou obtenir la limitation des traitements ou l'effacement de ces données en contactant le délégué à la protection des données (DPO) de votre CCI à l'adresse mail suivante : [dpo@grandest.cci.fr](mailto:dpo@grandest.cci.fr)**

Je ne souhaite pas que mes données de contact soient utilisées pour m'envoyer des informations sur les événements, activités et services des CCI de la région Grand Est

**QUESTIONNAIRE DE DESIGNATION DES ELECTEURS A LA CCI DE MEUSE HAUTE-MARNE ET A LA CCI DE REGION GRAND EST**

### **A - Identification de votre entreprise ou de votre établissement**

**Cadre A - A l'attention du responsable légal ou dirigeant de l'entreprise ou de l'établissement**

<b>Siret de l'établissement</b>		<b>Nature de l'établissement</b>	<input type="radio"/> Etablissement siège ou principal <sup>(1)</sup> <input type="radio"/> Etablissement secondaire ou complémentaire <sup>(1)</sup>
			<i>(1) Cocher la bonne case</i>
Identification de l'entreprise ou de l'établissement	Compléter ci-dessous		
Dénomination ou raison sociale			
Enseigne/nom commercial/sigle			
Adresse complète de l'établissement			
Ressort du Tribunal de commerce compétent			
Code APE de l'établissement			
Catégorie professionnelle			
Forme juridique			
Effectif salarié à l'adresse ci-dessus			
Effectif salarié total dans la circonscription de la CCI			
N° Téléphone de l'entreprise			
Adresse mail de l'entreprise			

### **B - Identification de l'électeur de droit de l'entreprise**

**Cadre B**

Identification de l'électeur de l'entreprise	Compléter ci-dessous
Nom d'usage – Nom de naissance – Prénom du chef d'entreprise ou du représentant légal	
Date de naissance <i>(information obligatoire et indispensable pour le vote électronique)</i>	
Fonction au sein de l'entreprise <i>(obligatoire)</i>	
Adresse mail personnelle ou nominative professionnelle <i>(obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter)</i>	
N° Téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel <i>(obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter)</i>	
Accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Signature <i>(obligatoire)</i>	

**Attention :** Les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite doivent désigner, par délibération expresse conformément aux dispositions statutaires de la société, un représentant unique au titre des associés mentionnés au RCS. A défaut, la société ne pourra pas être représentée et ne sera donc pas être inscrite sur la liste électorale.



## C - Identification du conjoint collaborateur, électeur de droit

**Cadre C**

Identification du conjoint collaborateur <i>(uniquement pour les entreprises individuelles)</i>	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
Nom d'usage – Nom de naissance – Prénom du conjoint collaborateur	
Date de naissance <i>(information obligatoire et indispensable pour le vote électronique)</i>	
Adresse mail personnelle ou nominative professionnelle <i>(obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter)</i>	
N° Téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel <i>(obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter)</i>	
Accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Signature du conjoint collaborateur <i>(obligatoire)</i>	

En vertu des dispositions de l'article L.713-1- II-1°-c) du Code de commerce, les conjoints des électeurs à titre personnel sont électeurs dès lors qu'ils sont déclarés au RCS et qu'ils collaborent à l'activité de leur époux sans autre activité professionnelle.

## D - Désignation par l'électeur de droit d'un électeur représentant ou mandataire

Si l'établissement à l'adresse ci-dessus est le siège de l'entreprise et que vous souhaitez désigner un représentant ou un mandataire pour voter en vos lieu et place au titre de l'entreprise, veuillez compléter le cadre ci-dessous.

Si l'établissement à l'adresse ci-dessus N'EST PAS LE SIEGE de l'entreprise, merci d'adresser le présent questionnaire au responsable de l'établissement siège afin qu'il désigne un représentant ou un mandataire pour voter en ses lieu et place en complétant le cadre ci-dessous.

**Cadre D**

Nom d'usage – Nom de naissance	Prénom	Date de naissance <i>(information obligatoire et indispensable pour le vote électronique)</i>	Fonction dans l'entreprise <i>(cf. liste des fonctions énumérées ci-dessous)</i>	Adresse mail personnelle ou nominative professionnelle <i>(obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter)</i>	N° tél. mobile personnel ou nominatif professionnel <i>(obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter)</i>	Signature de l'électeur représentant ou mandataire <i>(obligatoire)</i>
M. Mme						
Accord de l'électeur mandataire pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non						

Les **personnes désignées comme électeur(trice) représentant(e)** doivent occuper dans l'entreprise une des fonctions suivantes *(liste exhaustive)* :

- Président-directeur général ;
- Directeur général ;
- Président ou membre de conseil d'administration ;
- Président ou membre de directoire ;
- Président de conseil de surveillance ;
- Gérant ou co-gérant *(y compris salarié)* ;
- Président ou membre du conseil d'administration d'un EPIC ;
- Directeur d'un EPIC.

Les **personnes désignées comme électeur(trice) mandataire** doivent occuper dans l'entreprise ou l'établissement une fonction de cadre dirigeant impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.



## **E - Désignation d'électeurs représentants ou mandataires pour des établissements secondaires**

**Attention :** partie du questionnaire à remplir par le représentant légal ou le dirigeant de l'entreprise si celui-ci est inscrit comme électeur de droit au titre d'un ou plusieurs établissements secondaires situés dans la circonscription de la CCI.

### **Cadre E**

DESIGNATION D'ELECTEURS AU TITRE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES OU COMPLEMENTAIRES					
<b>ATTENTION !</b> à remplir par l'entreprise si vous souhaitez qu'un mandataire <u>remplace</u> l'électeur de droit identifié en cadre B					
<b>ÉTABLISSEMENT <sup>(9)</sup> :</b>					
N° SIRET :		CODE APE :		NOMBRE DE SALARIES :	
ADRESSE :					
Nom de naissance + nom d'usage <sup>(10)</sup>	Prénom	Date de naissance -	Email* Téléphone* / Mobile*	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné
<b>ÉTABLISSEMENT <sup>(9)</sup> :</b>					
N° SIRET :		CODE APE :		NOMBRE DE SALARIES :	
ADRESSE :					
Nom de naissance + nom d'usage <sup>(10)</sup>	Prénom	Date de naissance	Email* Téléphone* / Mobile*	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné
À dupliquer si le nombre d'établissements est supérieur à celui qui est fourni dans la présente rubrique.					

Si vous avez un ou plusieurs établissements faisant l'objet d'une immatriculation secondaire ou complémentaire au sens de l'article L.713-1 II 2° b) du Code de commerce, vous pouvez désigner comme représentant électeur la personne qui a le pouvoir d'engager l'établissement à l'égard des tiers. Vous pouvez également désigner en tant que mandataire une personne exerçant au sein de l'établissement des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

<sup>(9)</sup> Indiquer l'adresse, le n° SIRET et, le cas échéant, le nom de l'établissement, ainsi que le code APE de son activité et le nombre des salariés employés dans l'établissement.

<sup>(10)</sup> Il peut s'agir :

- soit de la personne ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers (ex. directeur d'établissement ; fondé de pouvoir, ...)
- soit d'un représentant de l'établissement exerçant des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, administrative ou technique, mandaté par le représentant légal de l'entreprise.

## **F - Désignation d'électeurs supplémentaires en fonction des effectifs de l'entreprise**

Si vous employez plus de 10 salariés au titre de la totalité des établissements de votre entreprise dans la circonscription de la CCI, vous avez la possibilité de désigner un ou plusieurs électeurs supplémentaires, dont le nombre total se cumule, selon les tranches d'effectifs suivantes :

- De 10 à 49 salariés : 1 électeur supplémentaire
- De 50 à 99 salariés : 1 second électeur supplémentaire
- De 100 à 999 salariés : 1 électeur supplémentaire par tranche de 100 salariés
- Plus de mille salariés : 1 électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés

Si vous êtes électeur de droit à titre personnel et que votre conjoint collaborateur est également électeur de droit, ce dernier compte pour l'électeur supplémentaire ; dans ce cas vous ne pouvez donc pas désigner un électeur supplémentaire au titre de la tranche de 10 à 49 salariés.

Si vous êtes responsable légal ou dirigeant d'une société ou d'un EPIC, et que vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale en qualité d'électeur de droit de l'entreprise ou d'un ou plusieurs établissements secondaires ou complémentaires, vous ne pouvez pas vous désigner vous-même comme électeur supplémentaire.



**Cadre F** (Voir « Compléments d'explication » au dos du courrier)

<b>INSCRIPTION DES ELECTEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES DES CCI</b>						
ATTENTION ! Si vous avez moins de 10 salariés ne pas remplir le tableau ci-dessous,						
Votre effectif	Electeur supplémentaire par tranche	Nom de naissance, nom d'usage, prénom	Date et lieu de naissance	Siret de l'établissement au titre duquel l'électeur est inscrit <sup>(12)</sup>	Fonction exercée email*	Signature de l'électeur
1.) De 10 à 49 salariés = 1 électeur supplémentaire <sup>(13)</sup>						
2.) De 50 à 99 salariés = 1 deuxième électeur supplémentaire						
<b>De 100 à 999 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 100</b>	3.) de 100 à 199					
	4.) de 200 à 299					
	5.) de 300 à 399					
	6.) de 400 à 499					
	7.) de 500 à 599					
	8.) de 600 à 699					
	9.) de 700 à 799					
	10.) de 800 à 899					
	11.) de 900 à 999					
	<b>A partir de 1000 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés</b>	12.) de 1000 à 1249				
13.) de 1250 à 1499						
...						

## Déclarations finales et informations obligatoires

### Signature du déclarant et des électeurs désignés

Le chef d'entreprise, et le cas échéant le conjoint collaborateur, le représentant légal ou le dirigeant d'entreprise ainsi que les électeurs désignés en qualité d'électeurs représentants, mandataires ou supplémentaires doivent apposer leur signature dans le cadre prévu à cet effet.

L'absence de signature entrainera la non prise en compte des informations renseignées pour le ou les électeurs concernés.

Par leur signature, le déclarant et les électeurs désignés attestent de la conformité des informations remplies les concernant et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité prévue à l'article au II de L.713-3 du code de commerce.

**Signature du chef d'entreprise ou du représentant légal ou dirigeant de l'entreprise** *(obligatoire)*

Je ne souhaite pas que mes données de contact soient utilisées pour m'envoyer des informations sur les événements, activités et services des CCI de la région Grand Est.